

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2024



Compostage en établissement : Centre aéré Étang des Noues à Cholet

SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
--	---

Table des matières

1 - Présentation générale du service.....	3
A - Compétence exercée.....	3
B - Territoire desservi.....	3
C - Population desservie.....	4
D - Mode de gestion du service.....	5
E - Volumes/tonnages et leur évolution.....	6
F - Équipements du service (au 31/12/2024).....	7
1) Porte à porte :.....	7
2) Apport volontaire :.....	7
3) Communication/Prévention :.....	7
4) Déchèteries :.....	7
5) Collecte et traitement des déchets.....	12
2 - Indicateurs de performance.....	15
3 - Actions réalisées et à venir.....	19
A - Actions - Organisation.....	19
B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	23
C - Dépenses de l'exercice.....	24
D - Investissements à venir en 2025.....	25
4 - Financement du service.....	26
5 - Tarification du service.....	27
A - Présentation générale des modalités de tarification du service.....	27
B - Prix du service.....	28
6 - Actions de solidarité.....	32
ANNEXE : SYNOPTIQUE 2024.....	33

Abréviations :

- **OMR** : Ordures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : Emballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : Déchets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : Tri **M**écano **B**iologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : Taxe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

RPQS DÉCHETS - 2024

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **104 864** habitants (données de référence – CITEO).
- Prix du service : taux TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2024 : **10,80 %**.
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) 47 775 T
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **86,95 %** (81,76 % en 2023).

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

Cholet Agglomération est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production et la nocivité des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 22 avril 2022,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 17 janvier 2022,
- le règlement des déchèteries rurales et urbaines, et des éco-points, approuvé le 13 décembre 2021.

Depuis le 1^{er} juillet 2024 la compétence traitement des déchets a intégralement été transférée au syndicat mixte Valor3E.

B - Territoire desservi

En 2024, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de Cholet Agglomération.

Communes	Population (INSEE sous contrat CITEO)	Communes	Population (INSEE sous contrat CITEO)
Bégrolles-en-Mauges	2 126	Maulévrier	3 204
Cernusson	334	Mazières-en-Mauges	1 265
Chanteloup-les-Bois	692	Montilliers	1 220
Cholet	54 357	Nuaillé	1 443
Cléré-sur-Layon	341	Passavant-sur-layon	127
Coron	1 566	Saint-Christophe-du-Bois	2 873
La Plaine	1 000	Saint-Léger-sous-Cholet	3 062
La Romagne	1 961	Saint-Paul-du-Bois	601
La Séguinière	4 212	Somloire	872
La Tessoualle	3 195	Toutlemonde	1 316
Le May-sur-Evre	3 827	Trémentines	3 085
Les Cerqueux	883	Vezins	1 733
Lys-Haut-Layon	7 748	Yzernay	1 821

TOTAL 104 864 habitants

C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2023	2024	
Population collectée :	104 398 hab.	104 864 hab.	0,44 %
- dont nombre d'habitants desservis en apport volontaire	14 978 Hab.	16 153 hab.	7,84 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	88 redevables	86 redevables	- 2,27 %

Depuis le 1er janvier 2023, la redevance spéciale déchets est harmonisée sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération (le seuil de facturation est ainsi fixé à partir de 2 000 L/tous les 15 jours sur les communes rurales ou 1 000 L/semaine sur Cholet).

Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants+ Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service en apport non desservis en porte à porte
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

D - Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Collecte : 37,6 % en porte à porte collecte 1 fois/semaine à Cholet (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie. 47 % en porte à porte collecte une fois tous les 15 jours en zone rurale et au Puy-Saint-Bonnet selon le secteur par la régie ou un prestataire privé, 15,40% en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé. Transfert : Valor3E : à Saint-Germain-sur-Moine (public) et à Montilliers (privé).	Le traitement est pris en charge par Valor3E : 45 % par valorisation énergétique à Nantes et à Lasse , 55 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges,
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines en mélange)	Collecte : 84,60 % en porte à porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collecte 1 fois/semaine) par la régie. 15,40 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé. Transfert : Montilliers (pour les tonnages collectés sur l'ex-Vihiersois et l'ex-Bocage).	Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du Cormier à Cholet (49) Une fois triés, les emballages sont expédiés vers les différentes filières de recyclage agréées par CITEO.
Verre (371 colonnes à verre)	Collecte et stockage : Collecte en moyenne 1 fois/ sem. (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.	Recyclage à VAYRES, REMS, GIRONCOURT, VEAUCHE, WINGLES par la Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat CITEO.
Déchets provenant des 7 déchèteries et 4 éco-points	Gestion, collecte : Prestataire privé.	Les déchets sont expédiés vers différentes filières de recyclage ou de traitement agréées par Cholet Agglomération et/ou certains Eco-organismes.
Collecte des biodéchets (6 lycées, 8 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs, 1 Esupec)	Collecte : En régie en porte à porte. Collecte 1 fois/semaine (excepté durant la période estivale où la collecte est suspendue).	Compostage à Cholet.

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte).
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets.
- Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés.
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements.
- Fréquence de collecte.

E - Volumes/tonnages et leur évolution

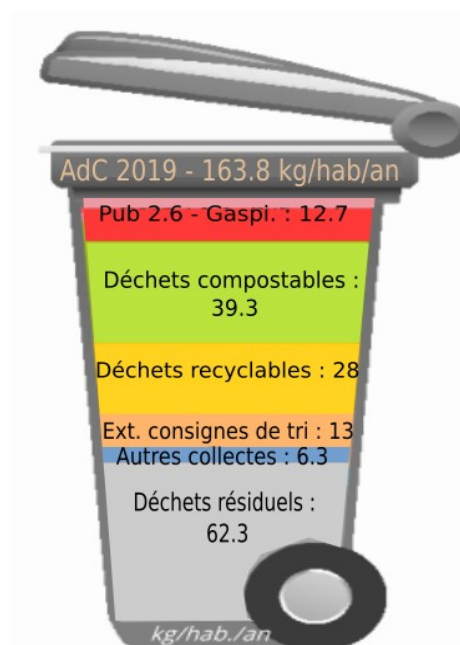
	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries	Autres (Textiles + biodéchets)	Total
2023	16 147 T	5 727 T	4 019 T	21 101 T	536 T textiles + 102T biodéchets = 638 T	47 632 T
2024	15 751 T	5 757 T	3 988 T	22 602 T	460 T textiles + 96 T biodéchets = 556 T	48 654 T
Ratio/hab. 2023	154,7 kg/hab	54,9 kg/hab	38,5 kg/hab	202,1 kg/hab	6,1 kg/hab	456,3 kg/hab
Ratio/hab. 2024	150,2 kg/hab	54,9 kg/hab	38,0 kg/hab	215,6 kg/hab	5,3 kg/hab	464,0 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	- 2,9 %	0 %	-1,3 %	+6,7%	-13 %	+ 1,8 %

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

L'année 2024 est marquée par une nouvelle baisse du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant. Cette diminution s'explique notamment par les actions mises en place pour favoriser le tri à la source des biodéchets (distribution de bon d'achat pour des composteurs, installation de composteurs collectifs).

À l'inverse, les apports en déchèterie sont plus importants qu'en 2023, ce qui s'explique notamment par l'augmentation des déchets végétaux liée aux conditions météorologiques favorables en 2024.

Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2020 sur le territoire de Cholet Agglomération après l'extension des consignes de tri



Indicateurs :

Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service (au 31/12/2024)

Pour l'ensemble du service : numéro vert (0800 97 49 49), 5 véhicules utilitaires et 6 fourgons.

1) Porte à porte :

- Nombre de véhicules : 15 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes dont 4 robotisées (12 en régie et 3 appartenant au prestataire de collecte dont 1 robotisée), 4 fourgons, 2 véhicules utilitaires dont 1 appartenant au prestataire de collecte, 1 chariot élévateur et 1 remorque.
- Nombre de bacs roulants : 87 574 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

2) Apport volontaire :

- OMR : 189 colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- EM : 139 colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Verre : 371 colonnes dont 79 enterrées ou semi-enterrées,
- Textiles: 98 colonnes dont 80 gérées par la collectivité et 18 gérées par des organismes privés (Croix Rouge, hyper-marchés, ...),
- 1 véhicule utilitaire et 1 fourgon,
- 2 véhicules de collecte appartenant au prestataire de collecte

3) Communication/Prévention :

- 2 véhicules utilitaires et 1 fourgon,
- 3 broyeurs à végétaux,
- 1 remorque,
- 40 composteurs collectifs (13 en compostage partagé et jardins familiaux et 27 en établissement et espaces verts)

4) Déchèteries :

Localisation des déchèteries et des éco-points



L'ensemble des déchèteries et éco-points est équipé d'un système de contrôle d'accès par badge.

Fréquentation des déchèteries (nombre de passages)

Site	2023	2024
Déchèterie de la Blanchardière - Cholet	64 949	65 846
Déchèterie du Cormier - Cholet	62 429	64 613
Déchèterie de L'Eriboire – St-Léger-/s-Cholet	16 914	18 319
Déchèterie des Humeaux - Vezins	10 817	12 033
Déchèterie du Pont Bertrand - La Tessoualle	13 343	15 429
Déchèterie de Maulévrier	10 695	11 149
Déchèterie de Vihiers	12 445	14 695
Eco-point de Somloire	2 129	2 210
Eco-point de Tigné	1 407	1 413
Eco-point de Nueil-sur-Layon	1 515	1 412
Eco-point de Saint-Paul-du-Bois	283	269
TOTAL FRÉQUENTATION	196 926	207 388

La fréquentation en déchèteries et éco-points a augmenté en 2024 de 5,3 %.

Cela s'explique en partie par des apports de végétaux plus conséquents en 2024 en raison des conditions météorologiques.

Liste des déchets acceptés par site en 2024

Déchèterie	Déchèterie	Déchèterie Rurale	Déchèterie Rurale	Déchèterie Rurale	Déchèterie Rurale	Déchèterie Rurale	Déchèterie Rurale	Eco point	Eco point	Eco point	Eco point
Le Cormier Cholet	La Blanchardière Cholet	L'Eriboire Saint-Léger sous- Cholet	Les Humeaux Vezins	Pont Bertrand la Tessoualle	Maulévrier	Vihiers	Somloire / La Plaine	Tigné	Nueil-sur- Layon	Saint Paul du Bois	
Tout-venant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Bois traité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Gravats	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Ferrailles (grandes et petites ferrailles bonne 30m3)	X	-	-	-	1 x / mois (2ème samedi)	1 x / mois (3 ème samedi)	1 x / mois (4 ème samedi)	1 x / mois (1er samedi)	1 x / trimestre (5ème samedi)	-	
Petites ferrailles (uniquement)	-	X	X	X	X	X	X	X	X	-	
Plastiques durs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	
Films plastiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	
D.E.E.	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	
Déchets réutilisables	X	X	X	X	-	X	-	-	-	-	
Mobilier	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	
D.D.S	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	
Huiles végétales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Huiles minérales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Piles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Batteries	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lampes / néons	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	
Verre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	
Radiographies	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	
Cartouches et toners	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	
Textiles	X	X	X	X	-	X	-	-	-	-	
Palettes	X	X	X	X	-	X	-	-	-	-	
Fibrociment	(1/2 journée le vendredi tout les 15 jours)	-	-	-	-	(1/2 journée le vendredi par trimestre)	-	-	-	-	

Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2023-2024)

	2023	2024
Ampoules et néons usagers	3,81	4,28
Batteries de véhicules	20,60	22,79
Bétons	0,00	266,4
Bois	918,64	828,30
Cartons	756,02	753,09
Cartouches d'encre	1,142	0,989
Déchets dangereux (DDS)	170,11	201,93
Déchets amiantés	145,24	184,68
Déchets électriques et électroniques	704,18	743,38
Déchets réutilisables	39,00	79,35
Déchets Végétaux	6 678,91	7 423,43
Déchets ultimes non valorisables	3 068,80	2 608,87
Déchets ultimes valorisables	1 665,06	2 182,50
Films Plastiques	5,66	5,5
Gravats	3 710,48	3 799,86
Huiles de friture	4,05	4,55
Huiles de vidange	28,26	24,03
Métaux	651,43	797,09
Objets et accessoires meublant (DEA)	2 370,22	2 547,21
Palettes	29,41	31,01
Piles	6,71	8,25
Plastiques durs	89,91	84,47
Total Valorisable	17 853,64	19 808,43
% Valorisable	84,74 %	87,64 %
Total non Valorisable	3 214,04	2 793,55
% non Valorisable	15,26 %	12,36 %
Total Général	21 067,68	22 601,98

Les tonnages collectés en 2024 en déchèteries et éco-points sont en augmentation de 7,3 % par rapport à 2023, avec des apports de végétaux en augmentation (+11%).

Depuis janvier 2024, les bétons sont collectés séparément des gravats, ce qui permet une meilleure valorisation matière.

Un objectif de performance fixé au prestataire de gestion du haut quai des déchèteries a permis de réduire significativement la part de déchets ultimes non valorisables.

En 2024, le taux de valorisation global des déchets collectés en déchèteries a progressé de 2,90 points par rapport à 2023, atteignant 87,64 %.

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries par usager/an

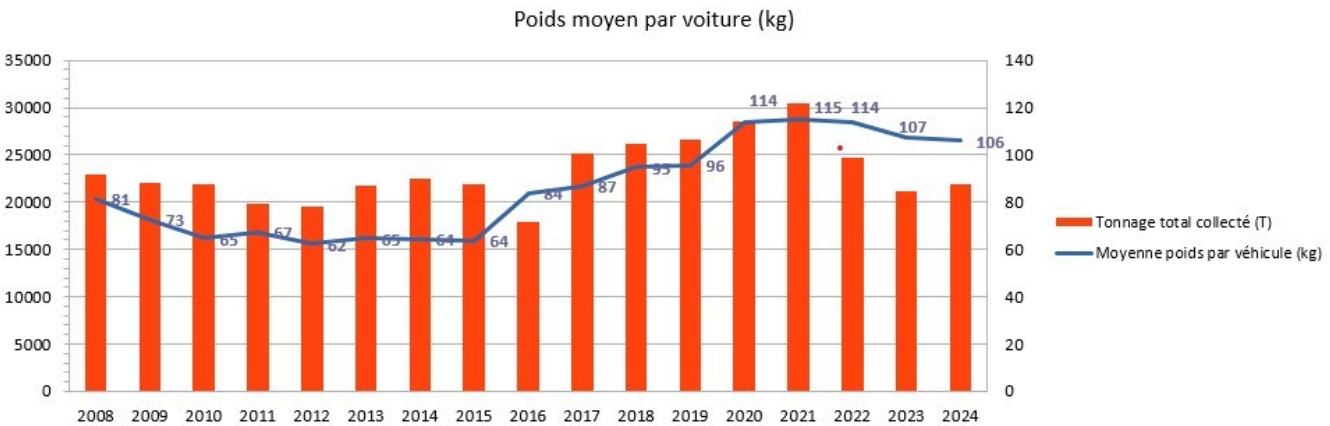
La collectivité a créé 57 194 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/usager/an
2023	5,71
2024	6,08

34 519 usagers (foyers) ont utilisé leur carte déchèterie au moins une fois en 2024. Pour ces foyers, la moyenne est de 6,08 passages sur l'année 2024, ce qui correspond à la moitié des passages crédités automatiquement en début d'année (12 passages).

867 usagers ont utilisé plus de 12 passages sur l'année 2024, en achetant des forfaits supplémentaires (soit 2,51 % des usagers ayant utilisé au moins une fois leur carte de déchèterie en 2024).

Moyenne en kg par passage en déchèterie



Le nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Le poids de déchets moyen par véhicule se stabilise en 2024.

Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

5) Collecte et traitement des déchets

➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E auquel adhère Cholet Agglomération. Les OMR sont prises en charge à partir des plateformes de transfert de Saint-Germain-sur-Moine et Montilliers par Valor3e qui les envoie vers différentes unités de traitement.

Répartition des OMR de Cholet Agglomération pour traitement en tonne

		Tri Mécano Biologique (TMB) de Bourgneuf-en-Mauges hors refus	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ALCEA de Nantes	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de la SAVED à Lasse
Finalité du traitement		Compostage	Enfouissement	Incinération	Incinération
Tonnage total traité pour Valor3E en 2024		20 028 T	0 T	14 137 T	1 971 T
Tonnage traité pour Cholet Agglomération en 2024		8 724 T	0 T	6 089 T	859 T
Valorisation énergétique (en MWh) pour Cholet Agglomération	Électricité	-	-	221 MWh	472 MWh
	Biogaz	-	-	-	-
	Chaleur	-	-	10 073 MWh	99 MWh

Répartition des refus de tri issus du TMB pour Cholet Agglomération en tonne (5 051 T)

		Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Arc En Ciel 2034 à Couëron	Unité de Valorisation Énergétique (CSR) de Trivalandes à Saint Christophe du Ligneron
Finalité du traitement		Enfouissement	Incinération des refus de tri du TMB	Incinération des refus de tri du TMB
Tonnage total traité en 2024 pour Valor3E		4 262 T	352 T	6 925 T
Tonnage traité pour Cholet Agglomération en 2024		1 867 T	154 T	3 016 T
Valorisation énergétique (en MWh) pour Cholet Agglomération	Électricité	-	65 MWh	-
	Biogaz	655 MWh	-	-
	Chaleur	-	397 MWh	-

➤ Pour les Emballages Ménagers et papier en mélange (EM)

Le tri des EM est également confié au syndicat Valor3E.

Les emballages en mélange avec les journaux/magazines du territoire collectés en régie sont déposés directement au centre de tri privé de Cholet. Ceux collectés en prestation sont déposés sur la plate-forme privée de Montilliers, avant d'être transférés au centre de tri de Cholet. Le tri est effectué en contrat de prestation pour le compte du syndicat.

Sur le centre de tri de Cholet, en plus du tri des différents matériaux, un pré-tri des emballages plastiques est effectué. Ces emballages plastiques sont ensuite transférés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron, où ils sont triés par résine, avant expédition vers les unités de recyclage correspondantes à chaque filière, agréée par CITEO et/ou, après consultation par Cholet Agglomération.

En 2024, le centre de tri a accueilli 5 758 T pour le compte de Cholet Agglomération.

Destinations des emballages après le tri :

Liste des repreneurs agréés

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	NORSKE SKOG – 88194 GOLBEY
Acier	ARCELOR MITTAL 93212 LA PLAINE ST DENIS
Aluminium	REGEAL AFFIMET 60204 COMPIEGNE
Briques alimentaires	REVIPAC – 75009 PARIS
Cartons d'emballages	PAPREC – 75008 PARIS
Bouteilles et flacons plastiques	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING – 93300 AUBERVILLIERS
Verre d'emballage	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
Gros de magasins	VACHER – 43270 ALLEGRE

➤ Pour les autres déchets

→ les bio-déchets et déchets végétaux :

Dans le cadre de sa politique de prévention, Cholet Agglomération incite ses administrés à composter. En 2023, elle a augmenté le montant du bon de réduction à 50 € au lieu de 20 € pour les foyers individuels, à valoir sur l'achat d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur.

Elle installe des composteurs de proximité, partagés en pieds d'immeuble et quartiers résidentiels ou autonomes pour les structures de restauration collective (voir bilan en 2). Ainsi, une partie de ces déchets est valorisée directement sur site, et ne transite, ni par les déchèteries, ni par la collecte en bacs roulants, pour une quantité détournée de 49,8 tonnes sur 2024

Une partie de biodéchets est collectée en porte à porte auprès de 19 établissements (lycées, collèges...) de Cholet. Ainsi, la part fermentescible produite par ces établissements est compostée à Cholet sur une plate-forme de compostage industrielle privée. En 2024, 95,52 T ont été collectées (102 T en 2023).

→ les Textiles Linges Chaussures (TLC)

Ces matériaux sont pris en charge, en 2024, par l'association ECOTEXTILE à Appilly (60) sur tout le territoire de Cholet Agglomération.

Ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. De plus, certains organismes privés (la Croix-Rouge, certains super-marchés, etc.) collectent également des textiles en vue de les revendre ou de les valoriser.

459,7 Tonnes ont été collectées en 2024, contre 536 T en 2023 soit une baisse de 14,2%.

→ Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) :

Depuis 2012, Cholet Agglomération a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an, au sein même de certaines communes.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Ecosystème leur assure des recettes.

Le nombre de déchets collectés par commune et par collecte est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Année	La Romagne	Coron	Le May-sur-Evre	Tigné	Passavant-sur-Layon	La Tessoualle
2019	49	-	134	-	-	84
2020	REPORT	-	REPORT	-	REPORT	95
2021	REPORT	-	REPORT	-	REPORT	REPORT
2022	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT
2023	53	169	78	43	59	49
2024	43	94	244	40	51	73

Année	Somloire	Toutlemonde	Saint-Paul-du-Bois	Trémentines	Yzernay	la Plaine	Nueil-sur-Layon
2019	-	-	7	28	38	-	-
2020	-	-	87	33	79	-	-
2021	-	-	REPORT	REPORT	REPORT	-	-
2022	REPORT	36	46	116	77	85	61
2023	34	21	15	38	57	22	1
2024	38	13	93	30	81	73	36

→ Déchets des déchèteries :

Depuis le 01 juillet 2024, le traitement des déchets issus des déchèteries est confié au syndicat Valor3E. Ces déchets sont traités en fonction de leur nature et par ordre de priorité, soit :

- en valorisation matière (réemploi, recyclage),
- en valorisation énergétique (incinération avec valorisation énergétique, CSR),
- en dernier recours par élimination (stockage, incinération sans valorisation énergétique).

Liste des déchets	Type de Traitement et lieu
Déchets ultimes non valorisables	ISDND 2 (élimination)- La Poitevenière (49)
Déchets ultimes valorisables	valorisation énergétique (CSR) – Cholet (49)
Métaux	valorisation matière - Cholet (49)
Cartons	valorisation matière - Cholet (49)
Gravats	valorisation matière – Trémentines (49)
Déchets végétaux	valorisation matière – multi-communes (49)
Bois	valorisation matière – Cholet (49)
Verre	valorisation matière - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	valorisation matière – Le Loroux Bottereau (44)
Huile de friture	valorisation matière – Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets électriques et électroniques	valorisation matière / valorisation énergétique - EcoSystem
Objets et accessoires meublants (DEA)	valorisation matière / valorisation énergétique - Ecomaison
Batteries de véhicules	valorisation matière - Montoir-de-Bretagne (44)
Piles	valorisation matière - Corepile
Ampoules et néons usagers	valorisation matière / valorisation énergétique - EcoSystem
Déchets dangereux (DDS)	valorisation matière / énergétique - Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets Amiantés	ISDND 1 (élimination) - La Poitevenière (49)
Plastiques durs	valorisation matière – Cholet (49)
Textiles	valorisation matière – Ecotextile (60)
Films plastiques	valorisation matière – Cholet (49)

Indicateurs :

Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations.

2 - Indicateurs de performance

➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA collectés en 2024 (48 654 T), a été de 86,95 % (81,76 % en 2023). Cette augmentation s'explique par une diminution des déchets enfouis au profit de la valorisation énergétique.

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points en 2024 (22 602 T) est en augmentation à 87,64 % (84.8 % en 2023).

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- Composteurs partagés

Démarrage en 2013, 13 sites actuellement en compostage partagé et 26 en établissement, pour un total de 49,8 tonnes détournées en 2024 (38,8To en 2023).

Détails des sites de compostage partagé :

	Typologie de site	Date installation	Foyers participants	Production 2024 calculée ou estimée en kg
Le Soleil	Résidence	11/01/2014	35	1 976
Mail 2	Résidence	04/10/2014	40	1 805
Clairefontaine	Résidence	28/05/2016	35	3 486
Richardières	Résidence	04/02/2017	45	2 167
Centre Pasteur	Quartier	13/10/2017	10	0
Jardins Familiaux La Séguinière	Jardins	15/10/2017	5	0
Leclerc	Résidence	23/04/2018	45	1 714
Square Voltaire	Quartier	30/03/2019	10	728
Square du Limousin	Quartier	05/10/2019	10	500
Libération	Quartier	06/03/2021	25	1 662
La Paix	Résidence	16/05/2023	20	906
Jardins Familiaux de Vezins	Jardins	01/10/2023	10	400
La Baronnerie	Résidence	05/08/2024	15	300
Total 2024 (quantités détournées en kg)			305	15 644

Détails des sites de compostage en établissement :

	Typologie de site	Date installation	Production 2024 calculée ou estimée en kg
RS La Séguinière	Restaurant scolaire	27/06/2013	2 000
EHPAD La Séguinière	EHPAD	30/09/2014	3 993
MFR Le Vallon	Établissement scolaire	04/05/2015	1 305
RS Saint-Léger-sous-Cholet	Restaurant scolaire	26/06/2015	2 500
EHPAD et RS La Tessoualle	EHPAD et Restaurant scolaire	01/04/2017	1 399
RS Mazières-en-Mauges	Restaurant scolaire	05/04/2018	700
RS Nuillé	Restaurant scolaire	14/05/2018	336
RS Saint-Christophe-du-Bois	Restaurant scolaire	25/06/2018	785
EHPAD et RS Somloire	EHPAD et Restaurant scolaire	22/11/2018	2 427
Collège Vallée du Lys	Établissement scolaire	18/03/2019	1 300
MFR La Bonnauderie	Établissement scolaire	01/09/2020	5 141
RS Vezins	Restaurant scolaire	01/09/2020	1 456
RS Bégrolles-en-Mauges	Restaurant scolaire	11/03/2021	1 134
RS Toutlemonde	Restaurant scolaire	25/03/2021	255
RS Cernusson	Restaurant scolaire	01/09/2022	168
RS Les Cerqueux	Restaurant scolaire	01/09/2022	312
CTM La Romagne	Restaurant scolaire	01/03/2023	1 000
RS Maulévrier	Restaurant scolaire	24/03/2023	1 400
Centre aéré des Noues	Centre de loisirs	27/10/2023	1 000
RS Saint-Paul-du-Bois	Restaurant scolaire	12/03/2024	150
RS La Providence	Restaurant scolaire	16/04/2024	2 500
RS Yzernay	Restaurant scolaire	04/06/2024	600
ESAT Arc en Ciel	Restaurant collectif	17/06/2024	600
Emmaüs	Restaurant collectif	02/09/2024	800
RS Le May-sur-Evre	Restaurant scolaire	23/09/2024	800
RS Coron	Restaurant scolaire	12/11/2024	50
Total 2024 (quantités détournées en kg)			34 111

Composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels et des lombricomposteurs la collectivité distribue, sur demande de la part des usagers, des bons d'achat pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

La dotation de 20 € est passée à 50 € en 2023 d'où une augmentation significative du nombre d'achat de composteurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bons distribués	341	304	352	289	465	276	3 536	1816
Composteurs achetés	257	275	151	129	247	129	2 221	1847

- Déchets réutilisables récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, Cholet Agglomération a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. Cholet Agglomération prend en charge une partie du traitement des invendus de l'association à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première Écocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Écocyclerie est soutenue par Cholet Agglomération par le financement d'un gardien valoriste pour 30 000 €/an

Cholet Agglomération met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes ou des locaux sur les déchèteries où sont entreposés les produits " réutilisables " avant leur évacuation.

En 2024, cette collecte a permis de récupérer 78,58 T de produits réutilisables, contre 61,01 T en 2023.

La revente dans leur boutique solidaire, de ces produits, ainsi que tous les produits que ces deux associations récupèrent par leurs propres moyens (en collecte directe ou dépôt sur leur site) leur assure des recettes.

Les deux boutiques solidaires ont signé un contrat avec ÉcoMaison, et ainsi valorisent les invendus mobiliers qu'elles collectent. L'Écocyclerie a ainsi évacué 156 T vers ÉcoMaison.

Cholet Agglomération prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus hors mobiliers (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane).

En 2024, ces invendus ont représenté 34 T pour l'Écocyclerie et 186,84 T pour Emmaüs.

- Broyage des déchets verts communaux et grand public :

Dans une volonté d'éco-exemplarité Cholet Agglomération a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les valoriser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi Cholet Agglomération a fait l'acquisition d'un premier broyeur en 2016, et d'un second broyeur en 2018 et offre des prestations de broyage des branchages aux communes.

En 2024, 83 journées de prestations ont été effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires, Fil d'Ariane et Éclaircie.

Les broyeurs servent aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'Agglomération.

Depuis 2021, Cholet Agglomération a lancé une opération de sensibilisation au broyage des déchets verts pour les particuliers. Ainsi 2 campagnes de broyage par an sont proposées au grand public.

Les particuliers qui le souhaitent peuvent s'inscrire via le site internet cholet.fr à l'une des prestations proposées. Les prestations ont lieu dans plusieurs communes de la collectivité qui peuvent varier d'une campagne de broyage à une autre. Ce sont les prestataires qui réalisent le broyage. L'objectif est de sensibiliser les personnes à l'utilisation du broyat dans leur jardin sans avoir à se rendre dans les déchèteries. Tous les participants récupèrent le broyat produit.

En 2024, les campagnes de broyage ont eu lieu comme suit :

- Printemps 2024 17 dates (1/2 journées) proposées entre le 22 mars et le 17 mai 2024.
- Automne 2024, 15 dates proposées entre le 12 octobre et le 30 novembre 2024.

	Printemps 2024	Automne 2024
Créneaux occupés / Créneaux proposés	137 / 187	136 / 176
Taux de participation	73 %	77 %
Quantités de végétaux broyés (m ³)	29,9 m3	35,4 m3

➤ Les objectifs nationaux :

- Atteindre un taux de recyclage de 65 % des déchets non dangereux en 2025,
- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Mettre en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages à compter du 1^{er} janvier 2024.

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : **17,90% en 2024** pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale des collectivités en milieu mixte rural est de 23.5% de refus (source CITEO – données 2020).

Les 5 ambassadeurs de tri et de prévention du service travaillent activement pour faire passer les bons messages de tri auprès des usagers, dans l'objectif de diminuer le taux de refus.

Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.*
- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.*
- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs.*

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions - Organisation

Faits marquants de l'année 2024 :

➤ Général au service Gestion des Déchets :

- Mise à jour de la prospective financière déchets pour les années à venir, et approbation du taux 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Transfert total de la compétence traitement des déchets au syndicat Valor3E au 1^{er} juillet 2024.

➤ Activité porte à porte :

- Réalisation de l'étude de refonte des tournées de collecte sur le territoire, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2025.

Cette étude avait pour objectifs :

- de réorganiser et d'optimiser les circuits de collecte en tenant compte des nouveaux lieux de vidage à venir (Centre de transfert à Saint-Christophe-du-Bois pour les OMR et Centre de tri Unitri à Loublande pour les EM),
- d'optimiser les moyens matériels et humains,
- de réduire l'impact environnemental de la collecte en diminuant les kilométrages parcourus et la consommation en carburant.
- L'opération de puçage des bacs roulants du territoire a débuté en septembre. Cette démarche vise à améliorer la maîtrise du parc de bacs roulants et à capitaliser les données liées à leur collecte.
- Candidature lauréate à l'appel à projets « Tri hors foyer » de Citeo et signature de la convention relative aux déchets abandonnés. Cholet Agglomération coordonne le projet à l'échelle intercommunale, avec la participation de 25 communes du territoire. Les subventions obtenues permettront aux communes de déployer des équipements de tri sur l'espace public et de mettre en place des actions pour lutter contre les déchets abandonnés.
- 2025 : Changement du prestataire de collecte en porte à porte sur les territoires du Bocage et du Vihiersois (12 communes) à venir au 1^{er} juillet 2025

➤ Activité Apport volontaire et déchèteries :

- Transfert de la gestion du transport et du traitement des déchets issus des déchèteries au syndicat mixte Valor3E au 1^{er} juillet 2024.
- 2025 : Déploiement à venir de la filière REP PMCB sur les déchèteries (Responsabilité Elargie des Producteurs – Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment).
- 2025 : Changement du prestataire de collecte des PAV à venir au 1^{er} juillet 2025.

➤ Activité Prévention / Communication :

- Achèvement de l'étude sur le tri des biodéchets, lancée en 2023. Validation par les élus du schéma directeur de gestion des biodéchets à l'échelle de l'agglomération, permettant ainsi la mise en œuvre de solutions de collecte adaptées pour les foyers ne pouvant pas pratiquer le compostage individuel.
- Clôture du projet Le Calame Sonore – LA TOURNÉE le 8 juin 2024 à Toutlemonde, avec une journée festive : présentation de la série audio itinérante, spectacle sur les agents de collecte des déchets et écoute de témoignages d'habitants.

Animations de prévention par les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention :

- 53 animations scolaires en 2024 sur le bon geste de tri, le réemploi, le recyclage et les biodéchets - De janvier à juin auprès des écoles (primaires et maternelles).
- 42 animations sur la pause méridienne de septembre à novembre 2024 au sein des écoles primaires, Collèges et Lycées autour du gaspillage alimentaire.
- 1 animation Extra-scolaire en mai 2024 avec le Basket tri.
- Organisation de deux rencontres inter-référents en 2024, dont une réalisée au printemps pendant la quinzaine Tous au Compost, en présence de Cédric Van Vooren et une seconde à l'automne pour les référents des établissements (sans la présence des élus).
- Une formation au compostage d'une demi-journée a été réalisée pour les nouveaux référents de site de compostage.
- Suivi des sites compostage : 52 visites de site réalisées par le CPIE sur 10 sites en lancement (moins d'une année).
- Le suivi des 30 autres sites autonomes est réalisé en interne avec des visites régulières tous les mois ou tous les 2 mois.
- En novembre, participation au Rallye Citoyen organisé par la ville de Cholet pour les élèves de 3^{ème} avec les animations suivantes :
 - 5 présentations de la pratique du compostage autour du site de compostage partagé de la résidence du Mail 2 à Cholet,
 - 6 réalisations d'Escape Game du Tri,
 - 6 animations de la roue de la prévention.
- Participation à la SERD 2024 avec des animations sur le thème du gaspillage alimentaire et du tri à la source des biodéchets (stand dans les Halles de Cholet et sur la place du Marché, portes ouvertes d'un site de compostage partagé, 2 ateliers de cuisine anti-gaspi avec et au sein de centres sociaux / représentation théâtrale pour les élèves de primaire.
- En avril 2024, lancement du 1er partenariat de location de broyeurs de végétaux avec l'association du Coin de La Rue sur le Vihierois.
- Communication sur le passage de la collecte en apport volontaire → 334 rencontres de sensibilisations et d'information auprès des usagers et distribution de sacs de pré-collecte.
- Information des usagers par la pose d'accroches sur les bacs en fin d'année 2024, signalant les changements de jours de collecte prévus au 1er janvier pour certaines communes, puis au 30 juin 2025, pour les autres.
- Diffusion des nouveaux calendriers de collecte auprès des usagers avec mise à disposition auprès des mairies informant de la modification des jours de tournées de collecte à compter du 1^{er} janvier 2025.

Actions prévues 2025-2026 :

- Déploiement des points d'apports volontaires (grutables et abri bacs) sur l'ensemble du territoire après les expérimentations réalisées en 2025. Mise en place des bornes sur les années 2026 - 2027.
- Enquête auprès des usagers de composteurs individuels, de l'utilisation du Bon de compostage et des difficultés rencontrées dans le compostage.
- Animations de sensibilisation auprès des communes, des centres sociaux sur le thème du compostage individuel.
- Organisation de rencontres inter-référents de site de compostage sur l'année.
- Déploiement de nouvelles animations des ambassadeurs de tri auprès des Collèges, Lycées, Centres sociaux dans une démarche proactive.
- Présence des ambassadeurs de tri aux Manifestations et événements sportifs pour sensibiliser au Tri Hors Foyer et déchets abandonnés.
- Réalisation d'une Exposition Photo sur les Déchets abandonnés.

- Participation aux événements : Salon Habitat et Jardin, Tous au Compost, SERP, Nettoyons la Nature, Fête du Sol vivant, SERD 2025.



Salon Habitat et Jardin à Cholet - Mars 2024



Animation - Centre social Horizon - Février 2024



Clôture du projet Le Calame Sonore "La Tournée" le 8 juin 2024 à Toutlemonde



➤ Activité Contrôle Qualité par les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention :

Sur l'année 2024, et dans le cadre de suivi de collecte sur le territoire, il a été remonté **2 153 erreurs de tri** :

- 731 de ces adresses sont sur le secteur du Vihierois et gérées par un prestataire externe.
- 1 421 sont gérées par la régie de collecte, sur le reste du territoire.

Sur ces **2 153 adresses visitées** par les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention :

- 826 usagers ont été rencontrés en personne afin d'être informés et sensibilisés.
- 1 274 usagers n'ont pas pu être rencontrés, mais un courrier explicatif a été déposé dans leur boîte aux lettres.

En complément, 40 jours ont été consacrés par les Ambassadeurs du Tri à la phase contrôle des bacs avant collecte, appelée " pré-collecte " (contrôle qualité et sensibilisation avant la collecte). Lors de cette phase, 4 065 bacs d'usagers (habitations et professionnels) ont été contrôlés.

À compter de 2025, les bacs non collectés pour non-conformité ont été quantifiés.

Indicateurs :

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

➤ **Activité Collecte en porte-à-porte :**

- Achat d'une nouvelle benne d'ordures ménagères (19 T).
- Achats de bacs roulants : 760 bacs d'ordures ménagères et 1005 bacs d'emballages ménagers.
- Puçage des bacs roulants : 48,78 % du parc de bacs roulants est pucé.
- 2025 : acquisition à venir de deux nouvelles bennes d'ordures ménagère, dont à carburant propre (BIO GNV).

➤ **Activité Collecte en apport volontaire et déchèteries :**

- Centre-ville rue du Puits Gourdon à Cholet implantation de colonnes enterrées (1 OMR, 1 EM).
- Centre-ville de Cholet, rue Maximilien Lamarque, implantation de colonnes enterrées (2 OMR, 1 EM, 1 VERRE).
- Centre-ville de Cholet, rue Kléber, implantation de colonnes enterrées (4 OMR, 3 EM, 2 VERRE).
- Hyper Centre-Ville de Cholet, renouvellement de colonne enterrées (5 OMR, 4 EM, 1 VERRE).
- Renouvellement de colonnes d'apport volontaire semi-enterrées par des colonnes enterrées quartier Villeneuve (4 OMR, 3 EM, 2 VERRE).
- Projets d'implantation de colonnes enterrées d'apport volontaire pour 2025 :
 - Quartier Lorraine, Cholet (9 OMR, 5 EM, 4 VERRE).
 - Quartier Pasteur/Bretagne, Cholet (4 OMR, 2 EM, 2 VERRE).
 - Hyper Centre-Ville, Bonaventure et Plessis, Cholet (4 OMR, 1 EM).
 - Communes Somloire, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, la Plaine, les Cerqueux, Coron, Saint-Paul-du-Bois, implantation 1 VERRE par commune.
- Sécurisation des déchèteries en septembre 2024 : la fermeture définitive de l'accès des usagers aux barrières des bennes a été mise en place sur toutes les déchèteries en haut de quai.
- Avancement des travaux de construction des déchèteries sur le territoire :
 - Déchèterie de Lys-Haut-Layon à Vihiers : démarrage des travaux en novembre 2024 ; ouverture au public en octobre 2025
 - Déchèterie du Bocage à Yzernay poursuite des études de conception ; consultation de travaux fin 2025 ; travaux 2026 ; ouverture au public 2027.
 - Déchèterie de L'Écuyère à Cholet : poursuite des études de conception ; consultation de travaux 2027 ; travaux 2028 ; ouverture au public 2029.

➤ **Activité Prévention / Communication**

- 2024 : mise en place de 8 nouveaux composteurs de proximité.
- 2025 - 2027 : Acquisition et mise en place de Points d'Apport Volontaire biodéchets (abri bacs et bornes grutables), dans le cadre du déploiement du schéma directeur du tri à la source des biodéchets.

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2024 € TTC
Valor3E : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (Dépenses totales réellement payées pour l'année 2024)	5 631 477 €
Brangeon Environnement / Brangeon Recyclage / Valdéfis : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – Marchés C22012 à C22018, C22048 et C22051	3 266 777,78 €
Brangeon Environnement : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihiersois et le Bocage et collecte en apport volontaire des colonnes enterrées EM, OM et Verre (+ lavage des colonnes) - (Marché C23025)	1 220 992,20 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement sur l'exercice 2024 sauf pour VALOR3E (dépenses réelles pour la totalité de l'année 2024).

Résultats de l'exercice 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	15 606 920,20 €	17 086 122,02 €	1 479 201,82 €	8 190 691,56 €
Investissement	2 094 300,53 €	1 704 477,88 €	-389 822,65 €	-12 409,84 €
TOTAL F + I	17 701 220,73 €	18 790 599,90 €	1 089 379,17 €	8 178 281,72 €

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

* RAR : Restes à réaliser

Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Montants des dépenses réelles d'investissements 2024 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	702 130,23 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	622 426,29 €
Déchèteries (023)	431 489,11 €
Centre technique (109)	42 038,49 €
Mobilier (549)	6 310,88 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 804 395,00 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

D - Investissements à venir en 2025

Dépenses d'investissement prévues N+1

Études et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Construction de nouvelles déchèteries intercommunales : . déchèterie du Bocage (études 2021 à 2023 / travaux 2026) . déchèterie Lys-Haut-Layon (études 2021 à 2023 / travaux 2025) . déchèterie de l'Écuyère (études 2024 à 2026 / travaux 2028)	Mise en service 2027 2025 2029	Coût d'opération 2,74 M € TTC 2,95 M € TTC 4,00 M € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2025 2026	580 000 € TTC 500 000 € TTC
Achat Bacs Roulants	2025 2026	265 000 € TTC 250 000 € TTC
Achat véhicules, BOM, broyeurs	2025 2026	350 000 € TTC 1 160 000 € TTC
Composteurs partagés, Points d'Apports Volontaire Biodéchets	2025 2026	186 000 € TTC 186 000 € TTC

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2024

Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	48 609 €
Vente de produit	684 911 €
Acier	36 885 €
Ferrailles + Batteries	69 454 €
Coquilles d'huîtres	608 €
Palettes	1 497 €
Papier (1.11)	83 528 €
Gros de magasin (1.02)	50 378 €
D3E	94 605 €
Papier / cartons (1.05 / 5.02)	150 162 €
Verre	99 363 €
Aluminium	22 766 €
PCC (ELA 5.03)	503 €
Emballages plastiques + plastiques durs	75 162 €
Redevances	330 191 €
Redevance Spéciale	269 867 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	11 671 €
Locations diverses	30 743 €
Produits activités annexes	17 910 €
Impôts taxes (TEOM)	14 441 185 €
Autres produits gestion courante	1 312 006 €
SREP SA CITEO	1 192 053 €
Éco-Maison	77 977 €
Eco-DDS	8 250 €
Refashion	1 750 €
Pénalités	23 450 €
Divers	8 526 €
Dotations et participations	179 261 €
Autres produits exceptionnels	47 883 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	17 044 046 €
TOTAL DES RECETTES – ÉCRITURES D'ORDRE	42 076 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 086 122€

Recettes d'investissement 2024 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	638 056 €
Subventions	0 €
Autres	1 498 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	639 554 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	1 064 924 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 704 478 €

Indicateurs :

- Modalités de financement du service Gestion des Déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement.
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes.
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur...) en les précisant par flux de déchets.
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS	UNITÉ TARIFAIRE	TARIFS 2024
Territoire Cholet Agglomération (net) Redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine Redevance spéciale si > à 2 000 l/tous les 15 jours	m³/semaine m³ / toutes les quinzaines	50,00 €

Apports en déchèteries et éco-points - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	UNITÉ TARIFAIRE	Tarifs 2024 (net)
Tout-venant	Par m³	48,00 €
Déchets verts	Par m³	20,35 €
Cartons	Par m³	6,05 €
<u>Apports en déchèteries uniquement</u>		
- Métaux	Par m³	9,90 €
- Bois	Par m³	19,80 €
- Plastiques durs	Par m³	6,05 €
- Films plastiques	Par m³	11,00 €

Indicateurs :

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative.

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2024 € HT/Tonne
Collecte des déchets sur le territoire en régie (14 414 T OMR, EM, biodéchets en porte-à-porte), y compris la pré-collecte (gestion des bacs) et la gestion de la collecte (régie et prestataires)	Agents affectés à la collecte en porte à porte y compris encadrement		193,10€ / Tonne** Dépenses totales de 2 783 316 € HT
Collecte des déchets en porte à porte en prestation sur Vihiersois et Bocage (3 134 T OMR, EM)	Marché public	Brangeon Environnement	242,51 € / Tonne Dépenses comptables 2024 760 015 € HT
Collecte des déchets en apport volontaire et lavage des conteneurs (8 044 T OMR, EM, VERRE)	Marché public	Brangeon Transports	64,26€ / Tonne Dépenses comptables 2024 516 935 € HT
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	200,20 € TTC/tonne*
Traitement des EM			238,43 € TTC/tonne*
Traitement des refus			193,6 € TTC/tonne***
Transport/transfert			31,90 € TTC/tonne* - OMR 30,6€ TTC/tonne* - EM
Adhésion au syndicat			2,04 € TTC/hab*
Déchèteries et éco-points (22 602 T)	Marchés publics	Brangeon Environnement VALDEFIS	152,89 €/ Tonne Dépenses comptables 2024 3 455 570 € HT

* prix du bordereau des prix du marché

** prix réel de l'année 2024 (Coût annuel (cf matrice comptacoût) divisé par le tonnage)

*** pour les déchets concernés, ce coût se rajoute aux 238,43 € TTC/T préalablement payés, soit le coût des déchets mal triés = 432,03 € TTC/T

Comptabilité analytique : Méthode ComptaCoût

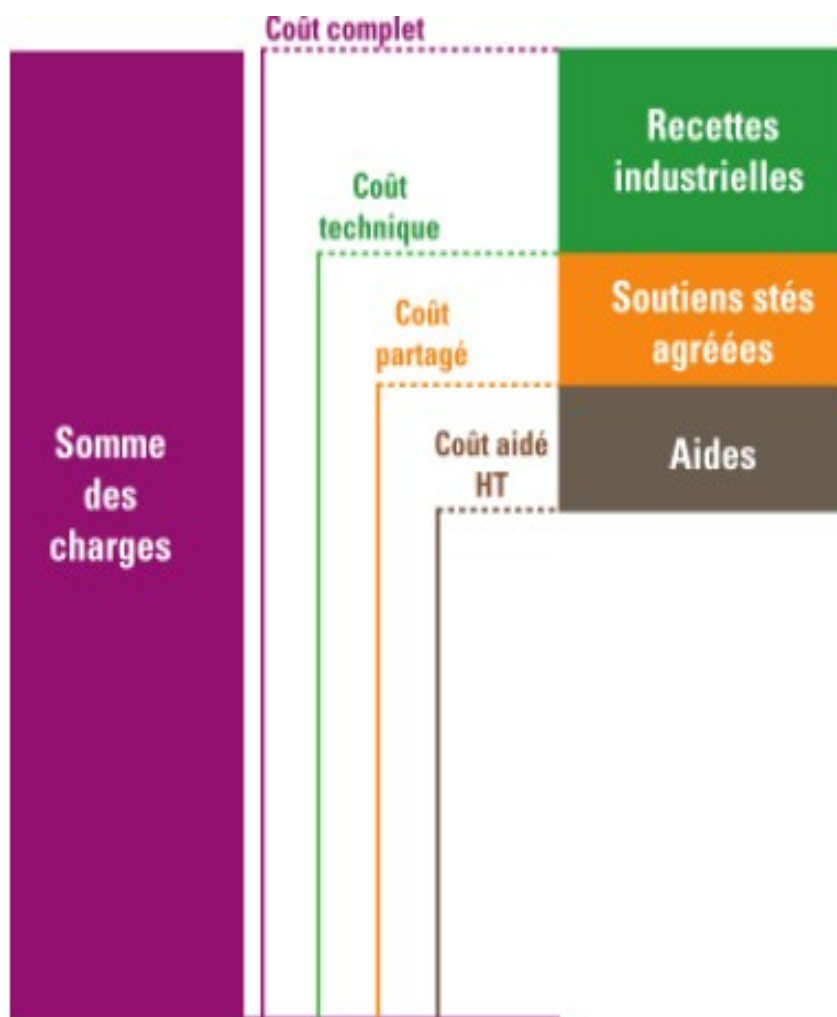
Cholet Agglomération présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode ComptaCoût conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (Méthode ComptaCoût) et donc à terme, des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opération de retraitement du compte financier unique pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte financier unique et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, emballages ménagers, verre...).

Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire...).

Le coût aidé hors taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.

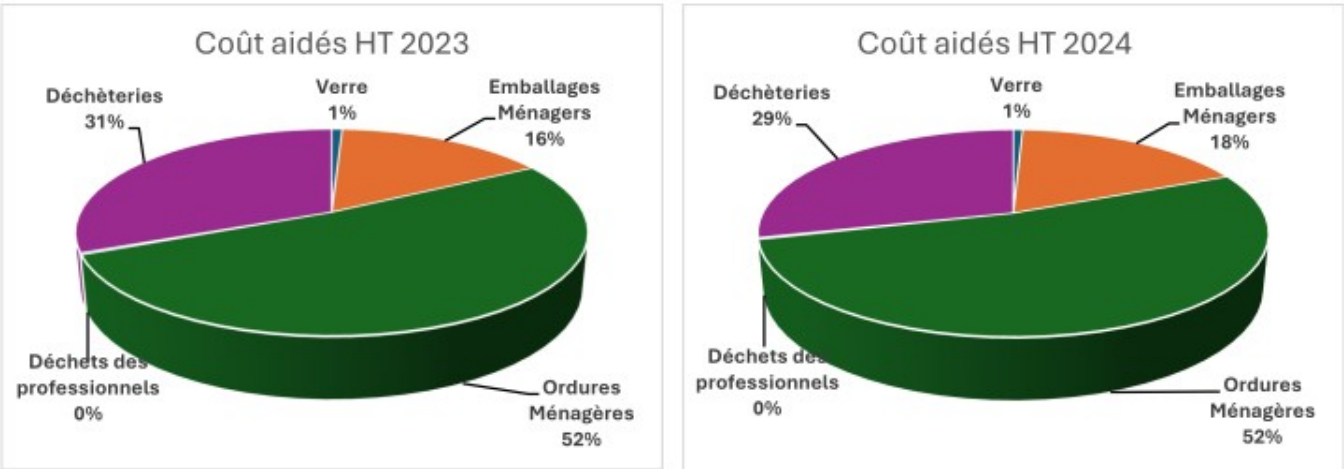


Coût des différents flux de déchets

Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitements

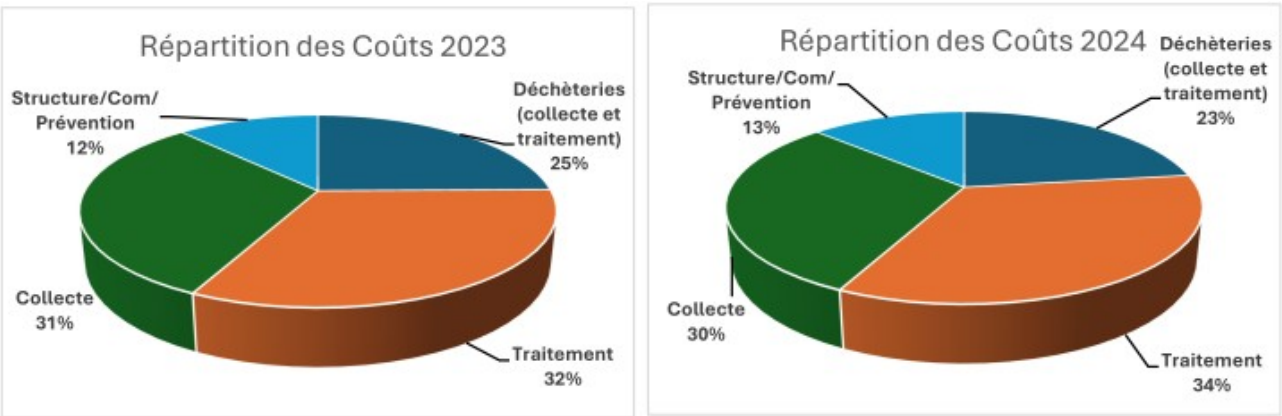
Coût aidé € HT par année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
2020	4 953 825	1 913 906	116 364	3 326 211	60 419	-1 147	10 369 578
2021	4 943 219	1 470 115	127 652	3 565 928	72 978	4 098	10 183 990
2022	5 588 218	1 432 076	137 591	3 556 558	83 276	22 321	10 820 041
2023	5 973 280	1 863 909	92 720	3 615 496	31 484	-	11 576 890
2024	6 861 421	2 341 516	92 436	3 774 787	34 520	-	13 104 680

Entre 2023 et 2024, les coûts sur les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers, notamment, ont fortement augmentés. Plusieurs facteurs comme l’augmentation du coût de traitement, des coûts de collecte, ou bien le renforcement du personnel pour développer le tri à la source des biodéchets, expliquent cette évolution.



La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à diminuer la production et à inciter les usagers vers plus de tri et de valorisation.

Les graphiques suivants présentent la répartition des coûts par type de charges :



La part que représente le traitement des déchets est la plus importante, cela est notamment dû à l’augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et aux coûts des différentes filières de traitement comme le Combustible Solide de Récupération par exemple.

Le **coût aidé** correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Les Coûts aidés des différents flux ramenés à la tonne, sur les 5 dernières années

Coût aidé € HT / T par année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
2020	289	315	29	158	687	-4	190
2021	291	238	31	161	676	10	204
2022	337	238	33	198	712	73	240
2023	370	325	23	217	308	-	267
2024	435	406	23	201	360	-	295

On constate que le bilan économique est légèrement favorable aux emballages ménagers par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités et fréquence de collecte. L'augmentation des coûts de traitement et de transport, est la cause principale de l'évolution du coût aidé.

Les Coûts aidés des différents flux ramenés par habitant, sur les 5 dernières années

Coût aidé € HT / hab par année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
2020	47,3	18,3	1,1	31,8	0,6	-0,01	99,0
2021	47,3	14,1	1,2	34,1	0,7	0,04	97,5
2022	53,5	13,7	1,3	34,1	0,8	0,2	103,6
2023	57,2	17,7	1,0	35,4	0,3	-	111,6
2024	65,4	22,3	0,9	36	0,3	-	125

Évolution des coûts

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 125 € par habitant en 2024, contre 111,6 € en 2023.

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxe, tous flux des collectivités mixtes à dominante rurale, entre 59 € et 179 € par habitant. Cholet Agglomération est donc dans la fourchette moyenne de ce référentiel.

Indicateurs :

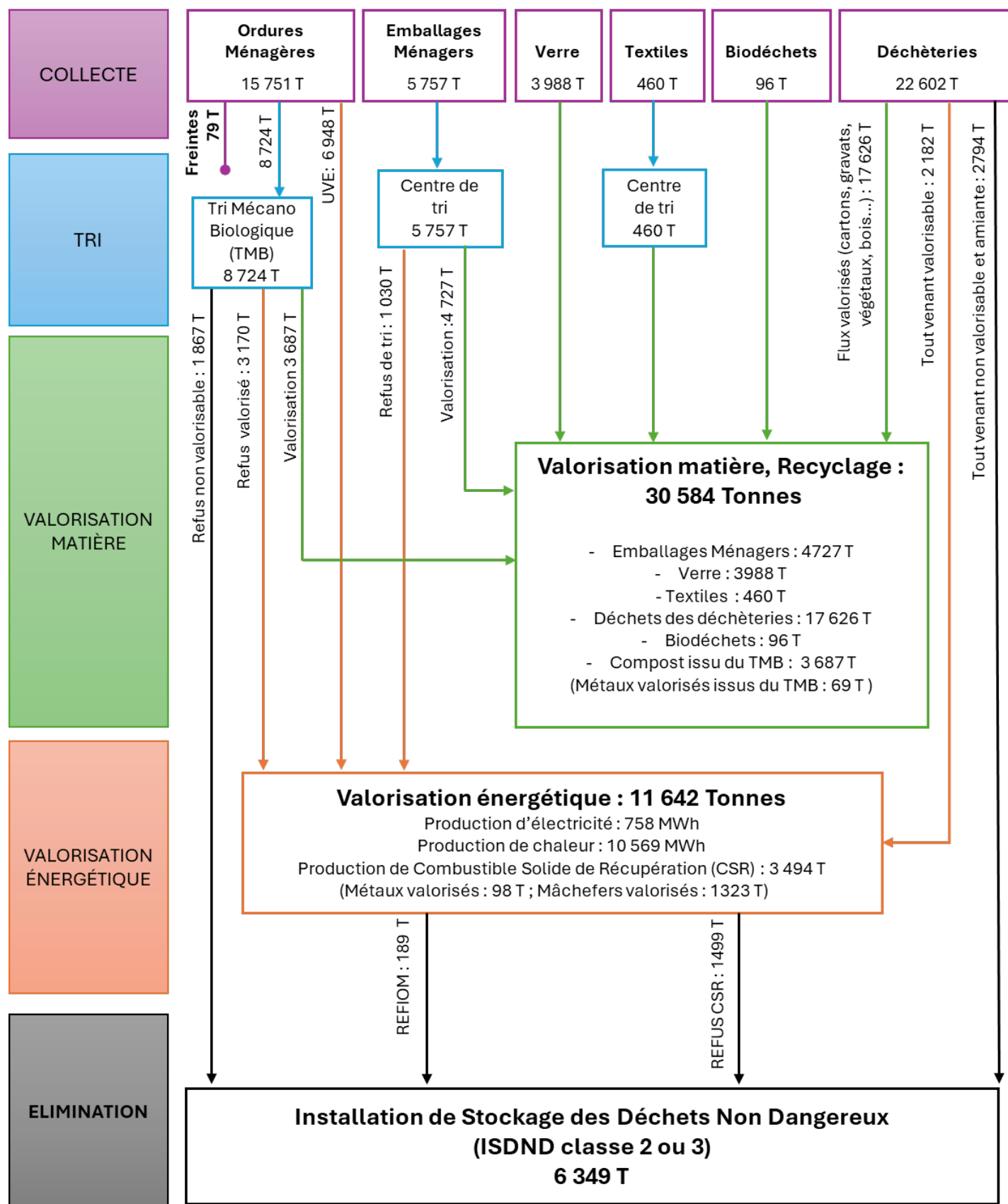
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années.
- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

6 - Actions de solidarité

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage).
- En 2021, Cholet Agglomération a collaboré avec Émeraude Création (22) et ADAPEI (49) pour la fabrication et la fourniture de matériel nécessaire au compostage partagé (ESAT).
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'éco-cyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi (entreprises d'insertion professionnelle).
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes et des particuliers sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Éclaircie et Fil d'Ariane (entreprises d'insertion professionnelle).
- Depuis 2012, Cholet Agglomération a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Éco-système leur assure des recettes.
- Les espaces verts de toutes les déchèteries et éco-points sont entretenus par l'entreprise d'insertion Acta Qualéa (ESAT) depuis 2018.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2024

48 654 TONNES



Pour l'année 2024 le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation matière et valorisation énergétique, freintes) atteint 86,95 % (contre 81,76 % en 2023).